

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202109155-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

**Date d'émission:** 05/01/2022

**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Pauline GOMEL  
SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA  
98890 PAITA

**Date de réception :** 30/09/2021

**Commémoratifs :** PSPC 2021 - Produits aquaculture.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202109155/1/1	PSPC/21/275	Aliment pour crevettes	Granulé			21/09/21	Ambiante	Non
202109155/2/1	PSPC/21/276	Aliment pour crevettes	Granulé			21/09/21	Ambiante	Non

**Echantillon : 202109155/1/1**

PSPC/21/275 - Aliment pour crevettes (Granulé)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
<b>Mycotoxines multi-résidus (2021ST031)</b> <b>N-ARCO/M/186 (LC/MS/MS)</b> <b>Date d'analyse: 07/12/21</b>	Les molécules ci-dessous mentionnées ont été quantifiées. Aucune des autres molécules recherchées n'est supérieure à la limite de quantification.
<b>3-ADON et 15-ADON</b>	160
<b>Ochratoxine A</b>	40

**Echantillon : 202109155/2/1**

PSPC/21/276 - Aliment pour crevettes (Granulé)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
<b>Mycotoxines multi-résidus (2021ST031)</b> <b>N-ARCO/M/186 (LC/MS/MS)</b> <b>Date d'analyse: 07/12/21</b>	Les molécules ci-dessous mentionnées ont été quantifiées. Aucune des autres molécules recherchées n'est supérieure à la limite de quantification.
<b>3-ADON et 15-ADON</b>	190
<b>Ochratoxine A</b>	20

**Les analyses portant la mention 2021ST031 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS**

Le responsable technique  
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et chromatographie**



Validation du rapport  
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur &amp; Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification &amp; type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202010124-001**

Solde des résultats de la redemande du 18/12/2020  
Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

**Date d'émission:** 05/01/2021

**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Pauline GOMEL  
SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA  
98890 PAITA

**Date de réception :** 13/10/2020

**Commémoratifs :** PSPC 2020 - Aliment crevette.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202010124/1/1	ALC/20/B3d/MYC/1/2	Aliment pour crevettes	Granulé			08/10/20	Ambiante	Non
202010124/2/1	ALC/20/B3d/MYC/2/2	Aliment pour crevettes	Granulé			08/10/20	Ambiante	Non

**Echantillon : 202010124/1/1**

ALC/20/B3d/MYC/1/2 - Aliment pour crevettes (Granulé)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
<b>Mycotoxines multi-résidus (2020/ST034)</b> <b>N-ARCO/M/186 (LC/MS/MS)</b> Date d'analyse: 09/11/20	Les molécules ci-dessous mentionnées ont été quantifiées. Aucune des autres molécules recherchées n'est supérieure à la limite de quantification.
<b>3-ADON et 15-ADON</b> Date d'analyse: 09/11/20	70

Commentaires : Résultats rapportés à 12% d'humidité

**Echantillon : 202010124/2/1**

ALC/20/B3d/MYC/2/2 - Aliment pour crevettes (Granulé)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
<b>Mycotoxines multi-résidus (2020/ST034)</b> <b>N-ARCO/M/186 (LC/MS/MS)</b> Date d'analyse: 09/11/20	Les molécules ci-dessous mentionnées ont été quantifiées. Aucune des autres molécules recherchées n'est supérieure à la limite de quantification.
<b>3-ADON et 15-ADON</b> Date d'analyse: 09/11/20	230

Commentaires : Résultats rapportés à 12% d'humidité

**Les analyses portant la mention 2020/ST034 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS**

Le responsable technique  
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et chromatographie**



Validation du rapport  
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur &amp; Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification &amp; type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».